



MAIRIE de LATAULE

ARRETE N°2024-038

Arrêté municipal portant restriction de circulation

Le maire de Lataule,

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu la permission de voirie n°2024-033 délivrée le 08/10/2024,

Considérant la demande formulée par la société MS COUVERTURE sise à Courcelles-Epayelles (60) en date du 15/10/2024,

Considérant qu'en raison de la réfection de toiture avec engin de levage au 61 rue de Cuvilly à Lataule (Oise) effectués par l'entreprise MS COUVERTURE, il y a lieu de restreindre la circulation à compter du 15 octobre 2024 et pour une durée de 3 jours,

ARRÊTÉ

Article 1^{er}

A compter du 15 octobre 2024 et pour une durée de 3 jours, le 61 rue de Cuvilly à Lataule (Oise), sera fermée à la circulation pour la réfection de toiture avec engin de levage de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

La circulation, le stationnement et le dépassement seront interdits.

Un itinéraire de déviation par la rue des Vignes et par la rue de Courcelles sera mis en place.

Article 2

La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de l'entreprise.

Article 3

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier.

Article 5

Monsieur le maire de la commune de Lataule, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Lataule, le 15/10/2024

Le Maire,
René MAHET

Publié le : 15/10/2024
Mis en ligne le : 15/10/2024

